

## **COMITE DE SEINE MARITIME DE JUDO**

Organe décentralisé de la FFJDA reconnue d'utilité publique

St Etienne du Rouvray, le 27 Septembre 2016

Objet : Appel à Cotisation « Comité et Ligue »

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Présidents et Professeurs de Clubs,

Mesdames, Messieurs, veuillez trouver ci-dessous le nouveau barème de la Cotisation « Comité et Ligue » pour l'année civile 2017.

## **COTISATIONS 2017:**

Je vous rappelle que le versement de la cotisation pour l'année civile 2017 est à régler au plus tard pour le 31 mars 2017.

(Le calcul du nombre de licenciés, est basé sur la <u>saison sportive 2015/2016</u>)

Nombre de licenciés	COTISATION
De 1 à 20 licenciés	120 <b>€</b> uros
De 21 à 50 licenciés	250 €uros
De 51 à 100 licenciés	300 €uros
De 101 à 200 licenciés	350 €uros
Plus de 200 licenciés	400 €uros

Veuillez établir UN CHEQUE pour la cotisation à l'ordre du Comité de Seine Maritime de Judo.

Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre cotisation dès maintenant ou au plus tard pour le 31 Mars 2017

Vous remerciant de transmettre cette information,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes meilleures salutations sportives.

La Présidente. Gabrielle HELOURY









